

Permis de Démolir PD 078 160 24 E 003 en date du 11/12/2024 17-19 rue de Versailles

Une partie d'un vestige de l'enceinte urbaine du 14<sup>ème</sup> siècle est concernée par ce permis de démolir comme le montrent les schémas ci-dessous, celui de gauche étant réalisé par le Service Archéologique Interdépartemental (SAI) des Yvelines, celui de droite étant réalisé par notre association qui a reporté leurs informations sur le cadastre actuel pour l'exposition « *Murs, murailles et jardins* » qui fut présentée au Cabaret du Lys en septembre 2023, au Collège Pierre de Coubertin en décembre 23 et janvier 24, et au Lycée de la Vallée en janvier 2025.

La muraille historique de la ville n'est actuellement ni classée, ni inscrite. Bien que formellement recensés au sein des fiches patrimoines du Plan Local d'Urbanisme (PLU) les remparts restent mal repérés dans le Plan du PLU. C'est pourquoi notre association a écrit le 20/03/2024 à M<sup>me</sup> le maire de Chevreuse, au Président du Conseil départemental et à la Présidente du Parc Naturel Régional pour demander à ce que ces différentes murailles historiques fassent l'objet de mesures de protection et de mise en valeur. Suite à nos courriers, nous restons dans l'expectative pour avancer vers la protection et le classement du site.

Ce permis de démolir est semble-t-il lié à la volonté de planter quelques arbres dans la cour de la médiathèque et d'aménager un accès pour les personnes à mobilités réduites (PMR) à la bibliothèque alors qu'il existe déjà.

Le fait de planter quelques arbres dans la cour de la bibliothèque ne saurait justifier de démolir une partie de ce mur historique ; les entreprises pouvant passer par la place de l'église / Charles de Gaulle. Les murailles de la ville ont déjà fait l'objet de dégradations avec le dégagement d'une tour et l'arasement du mur du 16<sup>ème</sup> siècle devant la maison des associations, il ne faut pas continuer à abimer ce patrimoine historique.

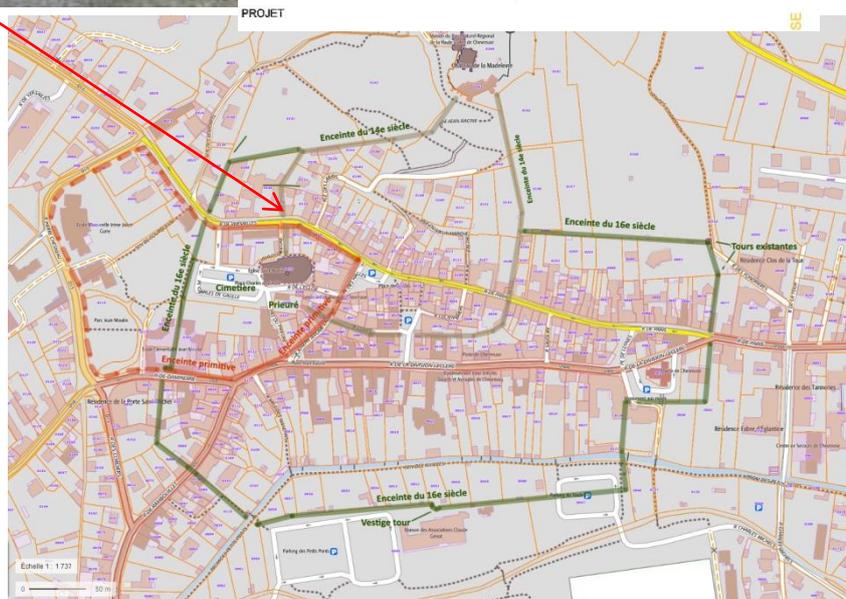
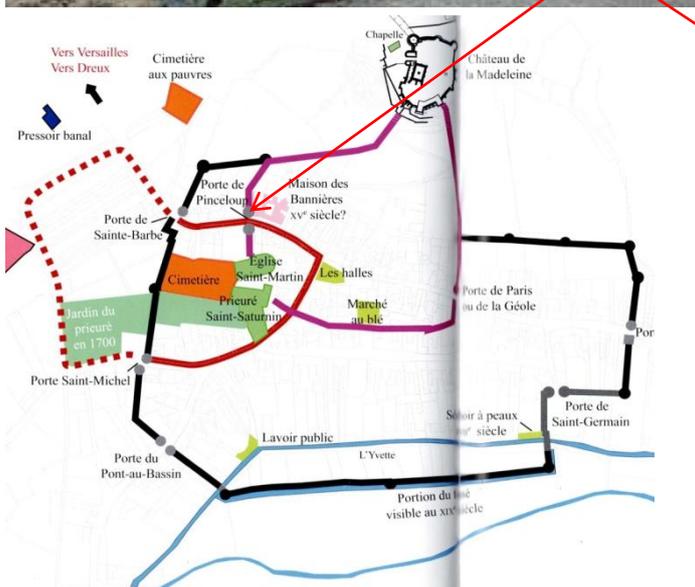


Schéma des trois enceintes réalisées par le SAI 78-92

Report des trois enceintes sur le cadastre actuel. (CEeP)



**CHEVREUSE ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE**  
 ceep.chevreuse@gmail.com  
 QR code du site

25/01/2025



Cette solution coûteuse et destructrice ne présente aucun intérêt puisqu'un **accès PMR existe déjà** sur la rue de Versailles et qu'il **suffit de réorganiser l'accueil de la bibliothèque** pour pouvoir l'utiliser. De toutes les façons ce nouvel accès devra être aménagé pour l'accès à la bibliothèque pendant la durée des travaux.

La prescription de l'Architecte des bâtiments de France (ABF) stipule de limiter strictement la démolition au besoin du passage PMR, or ce besoin est inexistant comme le montrent les photos ci-dessous.

Et il ne faudrait pas non plus que ces travaux conduisent à couper l'arbre existant sur le site.



trace de la muraille dans le mur de la médiathèque, mur faisant l'objet du permis de démolir, situé dans sa continuité et celle de la **tour d'enceinte qui est intégrée à l'église.**

Depuis plusieurs années **l'aménagement PMR existe** mais n'est pas employé comme entrée principale. Il suffit de réaménager la médiathèque en inversant son accueil pour que cet équipement soit enfin accessible.



Arbre à préserver

